

DEPARTEMENT DU VAR

 ARRONDISSEMENT DE TOULON

Accusé de réception en préfecture
 083-218300986-20250623-25-DCM-DGS-085-DE
 Date de télétransmission : 30/06/2025
 Date de réception préfecture : 30/06/2025

MAIRIE de LE PRADET
 EXTRAIT du REGISTRE des
 DELIBERATIONS
 du Conseil Municipal
 de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 23 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
31	33	31

25-DCM-DGS-085

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE VINGT TROIS JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 17/06/2025.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'UNIVERSITE DE TOULON - Action culturelle « Places à 1€ ».

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL - Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Emilie ROY - Mylène SORIANO - Chantal ROUZIER - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Viviane TIAR - Martine CABOT - Denis TENDIL

POUVOIRS : Valérie POZZO DI BORGIO à Armand CABRERA - Marine DESIDERI à Mylène SORIANO - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE - Christian GARNIER à Jean-Claude VEGA.

ABSENT : Eric JOFFRE - Marina BIANCHI BRONDINO

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY.

=====

Bérénice BONNAL donne lecture de l'exposé suivant :

Depuis de nombreuses années, l'Université de Toulon a mis en place un partenariat avec les différentes salles de spectacle de TPM afin de permettre aux étudiants de la métropole de bénéficier d'un tarif réduit pour l'achat de billets de spectacles.

Plus de 1500 places en moyenne sont distribuées aux étudiants chaque saison afin de proposer un accès aux spectacles vivants sur les différents lieux partenaires.

La Ville du Pradet, avec sa programmation de l'Espace des Arts, proposera 4 spectacles de la saison culturelle 2025/2026 aux étudiants (place à 1€). L'université de Toulon prendra à sa charge la différence sur un tarif réduit étudiant (10€).

25-DCM-DGS-085

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire :

- A signer l'avenant à leur convention annexé à la présente,
- A prendre tous les actes subséquents nécessaires à leur application.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire :

- **A SIGNER** la convention annexée à la présente,
 - **A PRENDRE** tous les actes subséquents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et de la convention annexée.
- ➔ Monsieur Eric JOFFRE étant Vice-Président de l'Université de Toulon, il quitte l'assemblée et ne participe pas au vote. De ce fait, Marina BIANCHI BRONDINO qui lui avait donné « pouvoir » est notée absente également et ne participe pas au vote.

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.

31 voix POUR

Annexe : Convention de partenariat Université de Toulon 2025-2026

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Emilie ROY

Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.